

Démarche : Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par les collectivités territoriales

Organisme : Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Cette téléprocédure concerne les demandes d'aide auprès de l'Etat, du Département du Gard, de la Région Occitanie et de l'Agence de l'Eau pour la reconstruction à l'identique des biens non assurables (voirie, réseaux, ...) des collectivités concernées éligibles :

- à la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) attribuée par le préfet du Gard ;
- et/ou à l'aide du fonds de solidarité du Conseil régional Occitanie
- et/ou aux aides du Conseil départemental du Gard au titre des aides à la reconstruction
- et/ou aux aides de l'Agence de l'Eau

AVANT DE COMMENCER

Je confirme que la présente demande de subvention concerne les dégâts survenus à des "biens non assurables" (voirie, réseaux, etc.) suite aux intempéries du 14 septembre 2021. Je confirme que ma collectivité est compétente pour effectuer les travaux de réparation nécessaires portant sur ces biens et équipements, soit parce qu'ils lui appartiennent, soit parce qu'elle peut les mener en vertu d'une déclaration d'intérêt général.

La demande concerne spécifiquement et uniquement l'aide de l'Etat, du département du Gard, du Conseil régional Occitanie et de l'Agence de l'Eau au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par l'événement climatique survenu le 14 septembre 2021 et ayant leur siège dans le Gard, au titre des dégâts subis sur leurs biens dits "non assurables" du fait de cet événement.

Aucune autre demande ne sera prise en compte par le biais du présent formulaire électronique (ni pour un autre événement climatique, ni pour la DETR, la DSIL ou toute autre subvention de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département ou de tout autre service de l'Etat ou organisme public ou privé).

A noter que ne sont notamment PAS concernés par la présente demande les travaux portant sur :

- les bâtiments publics ou privés ;
- les voies n'assurant pas une desserte publique à des habitations ou à des équipements publics ;
- les parkings non inclus dans la voie publique ;
- la signalisation touristique ;
- les pistes forestières n'appartenant pas au réseau primaire "DFCI" ;
- la restauration des berges et les aménagements du lit de la rivière ou des berges allant au-delà de la restauration urgente de la capacité d'écoulement, soutenant des parcelles ou équipements non éligibles ;
- les barrages pour créer des plans d'eau de loisir, les réserves d'irrigation, les barrages de rétention des eaux en crue ou servant de réserve pour la production d'eau potable ;

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- les chemins de randonnée (PR et GR, servitude littorale et servitude de marche pied), chemins de halage... ; les voies vertes qui ne longent pas une route ;
- les cimetières et leurs murs de clôture ;
- les stades, piscines... ;
- les terrains de sport (tennis, football...) ;
- les déchetteries ;
- les installations de stockage de déchets non dangereux et autres ;
- les études hydrauliques de bassin versant ou de réaménagement ;
- les ouvrages d'irrigation ;
- les travaux de dégagement dans les parcelles boisées.

Les travaux d'urgence sur les cours d'eaux (« Travaux destinés à prévenir un danger grave et présentant un caractère d'urgence prévus à l'article R214-44 du code de l'environnement ») sont en revanche concernés par la présente demande. J'ai bien noté qu'au cas où des dépenses liées à l'exécution de travaux de ce type sont envisagées, une fiche de renseignements préalable (cf. formulaire à télécharger au 4. ci-dessous) est à compléter et à envoyer à la DDTM (Guichet Unique de l'Eau, Service Eau et Risques, 89 rue Weber - CS52002- 30907 Nîmes Cedex2 ou à ddtm-gueau@gard.gouv.fr) afin de recueillir l'accord du service de police des eaux. Je devrai, en parallèle, la joindre à la présente demande.

J'ai bien noté que l'ensemble des informations fournies et des documents joints par mes soins à l'occasion du dépôt de la présente demande sont accessibles et peuvent être modifiés (= remplacés par une version modifiée) en cas de besoin et par mes soins uniquement. Toutes les saisies et tous les dépôts que j'effectuerai sont horodatés. Les documents joints, y compris lorsqu'ils l'ont été dans un format modifiable (Word, Excel, Libre Office, etc.), demeurent dans l'état qui est le leur au moment du dépôt tant que je n'ai pas procédé à leur remplacement par une version différente ou par un autre document. Les instructeurs notamment n'ayant pas la possibilité de modifier ou de remplacer les informations et les pièces jointes à la présente demande, je m'engage à compléter ou modifier celle-ci en tant que de besoin, afin de permettre une instruction cohérente et complète de ma demande.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Collectivité demandeuse (maître d'ouvrage des travaux)

☐ Conseil départemental

☒ Conseil départemental du Gard

☐ EPCI à fiscalité propre

☒ Communauté d'agglomération Alès Agglomération

☒ Communauté d'agglomération Gard Rhodanien

☒ Communauté d'agglomération Grand Avignon

☒ Communauté d'agglomération Nîmes Métropole

☒ Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

☒ Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes

☒ Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises

☒ Communauté de communes Cèze Cévennes

☒ Communauté de communes Pays de Sommières

☒ Communauté de communes Pays viganais

☒ Communauté de communes Pays d'Uzès

☒ Communauté de communes Petite Camargue

☒ Communauté de communes Piémont cévenol

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☒ Communauté de communes Pont du Gard
- ☒ Communauté de communes Mont Lozère
- ☒ Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle
- ☒ Communautés de communes Terre de Camargue
- ☒ Autres EPCI à fiscalité propre non cité ci-dessus

☐ Syndicat Mixte

- ☒ Syndicat mixte EPTB Gardons
- ☒ Syndicat mixte EPTB Vistrenque
- ☒ Syndicat mixte EPTB Vidourle
- ☒ Syndicat mixte des Garrigues de la région de Nîmes
- ☒ Syndicat mixte Lens Pignèdes
- ☒ Syndicat mixte Ganges Le Vigan
- ☒ Autre syndicat mixte non listé ci-dessus

☐ Commune

- ☒ Aigaliers (30001)
- ☒ Aigremont (30002)
- ☒ Aigues-Mortes (30003)
- ☒ Aigues-Vives (30004)
- ☒ Aiguèze (30005)
- ☒ Aismargues (30006)
- ☒ Ales (30007)
- ☒ Aigle-les-Fumades (30008)
- ☒ Alzon (30009)
- ☒ Anduze (30010)
- ☒ Les Angles (30011)
- ☒ Aramon (30012)
- ☒ Argilliers (30013)
- ☒ Arpaillargues-et-Aureillac (30014)
- ☒ Arphy (30015)
- ☒ Arre (30016)
- ☒ Arrias (30017)
- ☒ Aspères (30018)
- ☒ Aubais (30019)

☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

☐ Aubussargues (30021)

☐ Aujac (30022)

☐ Aujargues (30023)

☐ Aulas (30024)

☐ Aumessas (30025)

☐ Avèze (30026)

☐ Bagard (30027)

☐ Bagnols-sur-Cèze (30028)

☐ Barjac (30029)

☐ Baron (30030)

☐ La Bastide-d'Engras (30031)

☐ Beaucaire (30032)

☐ Beauvoisin (30033)

☐ Bellegarde (30034)

☐ Belvézet (30035)

☐ Bernis (30036)

☐ Bessèges (30037)

☐ Bez-et-Esparon (30038)

☐ Bezouce (30039)

☐ Blandas (30040)

☐ Blauzac (30041)

☐ Bdisset-et-Gaujac (30042)

☐ Bdisnières (30043)

☐ Bdnnevaux (30044)

☐ Bdrdezac (30045)

☐ Bducoiran-et-Nozières (30046)

☐ Bduillargues (30047)

☐ Bduquet (30048)

☐ Bdurdic (30049)

☐ Bragassargues (30050)

☐ Branoux-les-Taillades (30051)

☐ Bréau-Mars (30052)

☐ Brignon (30053)

☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

☐ Brupuzet-lès-Alès (30055)

☐ Bruguière (30056)

☐ Cabrières (30057)

☐ Cadière-et-Cambo (30058)

☐ Cailar (30059)

☐ Caissargues (30060)

☐ Calmette (30061)

☐ Calvisson (30062)

☐ Campestre-et-Luc (30064)

☐ Canaules-et-Argentières (30065)

☐ Cannes-et-Clairan (30066)

☐ Capelle-et-Masmolène (30067)

☐ Cardet (30068)

☐ Carnas (30069)

☐ Carsan (30070)

☐ Cassagnoles (30071)

☐ Castelnau-Valence (30072)

☐ Castillon-du-Gard (30073)

☐ Causse-Bégon (30074)

☐ Caveirac (30075)

☐ Cavillargues (30076)

☐ Cendras (30077)

☐ Chambon (30079)

☐ Chamborigaud (30080)

☐ Chusclan (30081)

☐ Clarensac (30082)

☐ Codognan (30083)

☐ Codolet (30084)

☐ Collias (30085)

☐ Collorgues (30086)

☐ Colognac (30087)

☐ Combas (30088)

☐ Comps (30089)

☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

☐ Congénies (30091)

☐ Connaux (30092)

☐ Conqueyrac (30093)

☐ Corbès (30094)

☐ Corconne (30095)

☐ Cornillon (30096)

☐ Courry (30097)

☐ Crespian (30098)

☐ Cros (30099)

☐ Cruviers-Lascours (30100)

☐ Deaux (30101)

☐ Dions (30102)

☐ Domazan (30103)

☐ Domessargues (30104)

☐ Dourbies (30105)

☐ Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac (30106)

☐ Estézargues (30107)

☐ Estréchure (30108)

☐ Euzet (30109)

☐ Flaux (30110)

☐ Foissac (30111)

☐ Fons (30112)

☐ Fons-sur-Lussan (30113)

☐ Fontanès (30114)

☐ Fontarèches (30115)

☐ Fournès (30116)

☐ Fourques (30117)

☐ Fressac (30119)

☐ Gagnières (30120)

☐ Gailhan (30121)

☐ Gajan (30122)

☐ Gallargues-le-Montueux (30123)

☐ Le Garn (30124)

☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

☐ Garrigues-Sainte-Eulalie (30126)

☐ Gaujac (30127)

☐ Générac (30128)

☐ Générargues (30129)

☐ Genolhac (30130)

☐ Goudargues (30131)

☐ La Grand-Combe (30132)

☐ Le Grau-du-Roi (30133)

☐ Issirac (30134)

☐ Jonquières-Saint-Vincent (30135)

☐ Junas (30136)

☐ Lamelouze (30137)

☐ Langlade (30138)

☐ Lanuéjols (30139)

☐ Lasalle (30140)

☐ Laudun-l'Ardoise (30141)

☐ Laval-Pradel (30142)

☐ Laval-Saint-Roman (30143)

☐ Lecques (30144)

☐ Ledenon (30145)

☐ Lédignan (30146)

☐ Lézan (30147)

☐ Liouc (30148)

☐ Liriac (30149)

☐ Logrian-Florian (30150)

☐ Lussan (30151)

☐ Les Mages (30152)

☐ Malons-et-Elze (30153)

☐ Mandagout (30154)

☐ Manduel (30155)

☐ Marguerittes (30156)

☐ Martignargues (30158)

☐ Le Martinet (30159)

☐

☐ Massanes (30161)

☐ Massillargues-Attuech (30162)

☐ Maussargues (30163)

☐ Méjannes-le-Clap (30164)

☐ Méjannes-lès-Alès (30165)

☐ Meynes (30166)

☐ Meyrannes (30167)

☐ Malet (30168)

☐ Milhaud (30169)

☐ Molières-Cavaillac (30170)

☐ Molières-sur-Cèze (30171)

☐ Monoblet (30172)

☐ Mons (30173)

☐ Montagnac (30354)

☐ Montaren-et-Saint-Médiers (30174)

☐ Montclus (30175)

☐ Montdardier (30176)

☐ Monteils (30177)

☐ Montfaucon (30178)

☐ Montfrin (30179)

☐ Montignargues (30180)

☐ Montmirat (30181)

☐ Montpezat (30182)

☐ Moulézan (30183)

☐ Moussac (30184)

☐ Mus (30185)

☐ Nages-et-Solorgues (30186)

☐ Navacelles (30187)

☐ Ners (30188)

☐ Nîmes (30189)

☐ Oisan (30191)

☐ Oithoux-Sérignac-Quilhan (30192)

☐ Parignargues (30193)

☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

☐ Peyrolles (30195)

☐ Le Pin (30196)

☐ Les Plans (30197)

☐ Les Plantiers (30198)

☐ Pommiers (30199)

☐ Pompignan (30200)

☐ Pontails-et-Brésis (30201)

☐ Pont-Saint-Esprit (30202)

☐ Portes (30203)

☐ Poutelières (30204)

☐ Pugnadoresse (30205)

☐ Pulx (30206)

☐ Puzilhac (30207)

☐ Puechredon (30208)

☐ Pujaut (30209)

☐ Quissac (30210)

☐ Redessan (30211)

☐ Remoulins (30212)

☐ Révens (30213)

☐ Ripaute-les-Tavernes (30214)

☐ Rivières (30215)

☐ Robiac-Rochessadoule (30216)

☐ Rochefort-du-Gard (30217)

☐ Rochegude (30218)

☐ Rodilhan (30356)

☐ Rogues (30219)

☐ Roquedur (30220)

☐ Roquemaure (30221)

☐ La Roque-sur-Cèze (30222)

☐ Rousson (30223)

☐ La Rouvière (30224)

☐ Sabran (30225)

☐ Saint-Alexandre (30226)

☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

☐ Sainte-Anastasie (30228)

☐ Saint-André-de-Majencoules (30229)

☐ Saint-André-de-Roquepertuis (30230)

☐ Saint-André-de-Valborgne (30231)

☐ Saint-André-d'Olerargues (30232)

☐ Saint-Bauzély (30233)

☐ Saint-Bénézet (30234)

☐ Saint-Bonnet-du-Gard (30235)

☐ Saint-Bonnet-de-Salendrinque (30236)

☐ Saint-Brès (30237)

☐ Saint-Bresson (30238)

☐ Sainte-Cécile-d'Andorge (30239)

☐ Saint-Césaire-de-Gauzignan (30240)

☐ Saint-Chartes (30241)

☐ Saint-Christol-de-Rodières (30242)

☐ Saint-Christol-lez-Alès (30243)

☐ Saint-Clément (30244)

☐ Saint-Côme-et-Maruéjols (30245)

☐ Sainte-Croix-de-Caderle (30246)

☐ Saint-Denis (30247)

☐ Saint-Dézéry (30248)

☐ Saint-Dionisy (30249)

☐ Saint-Étienne-de-l'Olm (30250)

☐ Saint-Étienne-des-Sorts (30251)

☐ Saint-Félix-de-Pallières (30252)

☐ Saint-Florent-sur-Auzonnet (30253)

☐ Saint-Geniès-de-Comolas (30254)

☐ Saint-Geniès-de-Malgoirès (30255)

☐ Saint-Gervais (30256)

☐ Saint-Gervasy (30257)

☐ Saint-Gilles (30258)

☐ Saint-Hilaire-de-Brethmas (30259)

☐ Saint-Hilaire-d'Ozilhan (30260)

☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Saint-Hippolyte-de-Montaigu (30262)
- ☐ Saint-Hippolyte-du-Fort (30263)
- ☐ Saint-Jean-de-Ceyrargues (30264)
- ☐ Saint-Jean-de-Crieulon (30265)
- ☐ Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan (30266)
- ☐ Saint-Jean-de-Serres (30267)
- ☐ Saint-Jean-de-Valériscle (30268)
- ☐ Saint-Jean-du-Gard (30269)
- ☐ Saint-Jean-du-Pin (30270)
- ☐ Saint-Julien-de-Cassagnas (30271)
- ☐ Saint-Julien-de-la-Nef (30272)
- ☐ Saint-Julien-de-Peyrolas (30273)
- ☐ Saint-Julien-les-Rosiers (30274)
- ☐ Saint-Just-et-Vacquières (30275)
- ☐ Saint-Laurent-d'Aigouze (30276)
- ☐ Saint-Laurent-de-Carnols (30277)
- ☐ Saint-Laurent-des-Arbres (30278)
- ☐ Saint-Laurent-la-Vernède (30279)
- ☐ Saint-Laurent-le-Minier (30280)
- ☐ Saint-Mamert-du-Gard (30281)
- ☐ Saint-Marcel-de-Careiret (30282)
- ☐ Saint-Martial (30283)
- ☐ Saint-Martin-de-Valgagues (30284)
- ☐ Saint-Maurice-de-Cazevieille (30285)
- ☐ Saint-Maximin (30286)
- ☐ Saint-Michel-d'Euzet (30287)
- ☐ Saint-Nazaire (30288)
- ☐ Saint-Nazaire-des-Gardies (30289)
- ☐ Saint-Paulet-de-Caisson (30290)
- ☐ Saint-Paul-la-Coste (30291)
- ☐ Saint-Pons-la-Calm (30292)
- ☐ Saint-Paul-les-Fonts (30355)
- ☐ Saint-Privat-de-Champclos (30293)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

☐ Saint-Quentin-la-Poterie (30295)

☐ Saint-Roman-de-Codières (30296)

☐ Saint-Sauveur-Camprieu (30297)

☐ Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30298)

☐ Saint-Siffret (30299)

☐ Saint-Théodorit (30300)

☐ Saint-Victor-des-Oules (30301)

☐ Saint-Victor-la-Coste (30302)

☐ Saint-Victor-de-Malcap (30303)

☐ Salazac (30304)

☐ Salindres (30305)

☐ Salinelles (30306)

☐ Les Salles-du-Gardon (30307)

☐ Sanilhac-Sagriès (30308)

☐ Sardan (30309)

☐ Saumane (30310)

☐ Sauve (30311)

☐ Sauveterre (30312)

☐ Sauzet (30313)

☐ Savignargues (30314)

☐ Saze (30315)

☐ Sénéchas (30316)

☐ Sernhac (30317)

☐ Servas (30318)

☐ Serviers-et-Labaume (30319)

☐ Seynes (30320)

☐ Sommières (30321)

☐ Sudorgues (30322)

☐ Sustelle (30323)

☐ Suvignargues (30324)

☐ Sumène (30325)

☐ Tavel (30326)

☐ Tharaux (30327)

☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

☐ Thoiras (30329)

☐ Tornac (30330)

☐ Tresques (30331)

☐ Trèves (30332)

☐ Uchaud (30333)

☐ Uzès (30334)

☐ Vabres (30335)

☐ Vallabrègues (30336)

☐ Vallabrix (30337)

☐ Vallérargues (30338)

☐ Val-d'Aigoual (30339)

☐ Vailiguières (30340)

☐ Vauvert (30341)

☐ Vénéjan (30342)

☐ Verfeuil (30343)

☐ Vergèze (30344)

☐ La Vernarède (30345)

☐ Vers-Pont-du-Gard (30346)

☐ Vêstric-et-Candiac (30347)

☐ Vézénobres (30348)

☐ Vic-le-Fesq (30349)

☐ Le Vigan (30350)

☐ Villedieu-lès-Avignon (30351)

☐ Vieville (30352)

☐ Vissec (30353)

☐ Autre commune non listée ci-dessus

Nom de la collectivité qui demande (commune ou syndicat non listé ci-dessus)

Arrondissement

Arrondissement dont dépend le siège de la collectivité.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Arrondissement d'Alès

☐ Arrondissement de Nîmes

☐ Arrondissement du Vigan

Commune(s) où sont situées les réparations à effectuer

A remplir lorsque le demandeur n'est pas la commune mais un EPCI à fiscalité propre ou un Syndicat Mixte (possibilité de sélectionner plusieurs communes).

Choisissez "Autre commune non listée ci-dessus" le cas échéant.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Aigaliers (30001)
- ☐ Aigremont (30002)
- ☐ Aigues-Mortes (30003)
- ☐ Aigues-Vives (30004)
- ☐ Aiguèze (30005)
- ☐ Aimargues (30006)
- ☐ Alès (30007)
- ☐ Allègre-les-Fumades (30008)
- ☐ Alzon (30009)
- ☐ Anduze (30010)
- ☐ Les Angles (30011)
- ☐ Aramon (30012)
- ☐ Argilliers (30013)
- ☐ Arpaillargues-et-Aureillac (30014)
- ☐ Arphy (30015)
- ☐ Arre (30016)
- ☐ Arrigas (30017)
- ☐ Aspères (30018)
- ☐ Aubais (30019)
- ☐ Aubord (30020)
- ☐ Aubussargues (30021)
- ☐ Aujac (30022)
- ☐ Aujargues (30023)
- ☐ Aulas (30024)
- ☐ Aumessas (30025)
- ☐ Avèze (30026)
- ☐ Bagard (30027)
- ☐ Bagnols-sur-Cèze (30028)
- ☐ Barjac (30029)
- ☐ Baron (30030)

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ La Bastide-d'Engras (30031)
- ☐ Beaucaire (30032)
- ☐ Beauvoisin (30033)
- ☐ Bellegarde (30034)
- ☐ Belvézet (30035)
- ☐ Bernis (30036)
- ☐ Bessèges (30037)
- ☐ Bez-et-Esparon (30038)
- ☐ Bezouce (30039)
- ☐ Blandas (30040)
- ☐ Blauzac (30041)
- ☐ Boisset-et-Gaujac (30042)
- ☐ Boissières (30043)
- ☐ Bonnevaux (30044)
- ☐ Bordezac (30045)
- ☐ Boucoiran-et-Nozières (30046)
- ☐ Bouillargues (30047)
- ☐ Bouquet (30048)
- ☐ Bourdic (30049)
- ☐ Bragassargues (30050)
- ☐ Branoux-les-Taillades (30051)
- ☐ Bréau-Mars (30052)
- ☐ Brignon (30053)
- ☐ Brouzet-lès-Quissac (30054)
- ☐ Brouzet-lès-Alès (30055)
- ☐ La Bruguière (30056)
- ☐ Cabrières (30057)
- ☐ La Cadière-et-Cambo (30058)
- ☐ Le Cailar (30059)
- ☐ Caissargues (30060)
- ☐ La Calmette (30061)
- ☐ Calvisson (30062)
- ☐ Campestre-et-Luc (30064)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Cannes-et-Clairan (30066)
- ☐ La Capelle-et-Masmolène (30067)
- ☐ Cardet (30068)
- ☐ Carnas (30069)
- ☐ Carsan (30070)
- ☐ Cassagnoles (30071)
- ☐ Castelnau-Valence (30072)
- ☐ Castillon-du-Gard (30073)
- ☐ Causse-Bégon (30074)
- ☐ Caveirac (30075)
- ☐ Cavillargues (30076)
- ☐ Cendras (30077)
- ☐ Chambon (30079)
- ☐ Chamborigaud (30080)
- ☐ Chusclan (30081)
- ☐ Clarensac (30082)
- ☐ Codognan (30083)
- ☐ Codolet (30084)
- ☐ Collias (30085)
- ☐ Collorgues (30086)
- ☐ Colognac (30087)
- ☐ Combas (30088)
- ☐ Comps (30089)
- ☐ Concoules (30090)
- ☐ Congénies (30091)
- ☐ Connaux (30092)
- ☐ Conqueyrac (30093)
- ☐ Corbès (30094)
- ☐ Corconne (30095)
- ☐ Cornillon (30096)
- ☐ Courry (30097)
- ☐ Crespian (30098)
- ☐ Cros (30099)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Deaux (30101)
- ☐ Dions (30102)
- ☐ Domazan (30103)
- ☐ Domessargues (30104)
- ☐ Dourbies (30105)
- ☐ Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac (30106)
- ☐ Estézargues (30107)
- ☐ L'Estréchure (30108)
- ☐ Euzet (30109)
- ☐ Flaux (30110)
- ☐ Foissac (30111)
- ☐ Fons (30112)
- ☐ Fons-sur-Lussan (30113)
- ☐ Fontanès (30114)
- ☐ Fontarèches (30115)
- ☐ Fournès (30116)
- ☐ Fourques (30117)
- ☐ Fressac (30119)
- ☐ Gagnières (30120)
- ☐ Gailhan (30121)
- ☐ Gajan (30122)
- ☐ Gallargues-le-Montueux (30123)
- ☐ Le Garn (30124)
- ☐ Garons (30125)
- ☐ Garrigues-Sainte-Eulalie (30126)
- ☐ Gaujac (30127)
- ☐ Générac (30128)
- ☐ Générargues (30129)
- ☐ Génolhac (30130)
- ☐ Goudargues (30131)
- ☐ La Grand-Combe (30132)
- ☐ Le Grau-du-Roi (30133)
- ☐ Issirac (30134)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Junas (30136)
- ☐ Lamelouze (30137)
- ☐ Langlade (30138)
- ☐ Lanuéjols (30139)
- ☐ Lasalle (30140)
- ☐ Laudun-l'Ardoise (30141)
- ☐ Laval-Pradel (30142)
- ☐ Laval-Saint-Roman (30143)
- ☐ Lecques (30144)
- ☐ Lédénon (30145)
- ☐ Lédignan (30146)
- ☐ Lézan (30147)
- ☐ Liouc (30148)
- ☐ Lirac (30149)
- ☐ Logrian-Florian (30150)
- ☐ Lussan (30151)
- ☐ Les Mages (30152)
- ☐ Malons-et-Elze (30153)
- ☐ Mandagout (30154)
- ☐ Manduel (30155)
- ☐ Marguerittes (30156)
- ☐ Martignargues (30158)
- ☐ Le Martinet (30159)
- ☐ Maruéjols-lès-Gardon (30160)
- ☐ Massanes (30161)
- ☐ Massillargues-Attuech (30162)
- ☐ Mauressargues (30163)
- ☐ Méjannes-le-Clap (30164)
- ☐ Méjannes-lès-Alès (30165)
- ☐ Meynes (30166)
- ☐ Meyrannes (30167)
- ☐ Mialet (30168)
- ☐ Milhaud (30169)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Molières-sur-Cèze (30171)
- ☐ Monoblet (30172)
- ☐ Mons (30173)
- ☐ Montagnac (30354)
- ☐ Montaren-et-Saint-Médiers (30174)
- ☐ Montclus (30175)
- ☐ Montdardier (30176)
- ☐ Monteils (30177)
- ☐ Montfaucon (30178)
- ☐ Montfrin (30179)
- ☐ Montignargues (30180)
- ☐ Montmirat (30181)
- ☐ Montpezat (30182)
- ☐ Moulézan (30183)
- ☐ Moussac (30184)
- ☐ Mus (30185)
- ☐ Nages-et-Solorgues (30186)
- ☐ Navacelles (30187)
- ☐ Ners (30188)
- ☐ Nîmes (30189)
- ☐ Orsan (30191)
- ☐ Orthoux-Sérignac-Quilhan (30192)
- ☐ Parignargues (30193)
- ☐ Peyremale (30194)
- ☐ Peyrolles (30195)
- ☐ Le Pin (30196)
- ☐ Les Plans (30197)
- ☐ Les Plantiers (30198)
- ☐ Pommiers (30199)
- ☐ Pompignan (30200)
- ☐ Pontails-et-Brésis (30201)
- ☐ Pont-Saint-Esprit (30202)
- ☐ Portes (30203)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Pognadoresse (30205)
- ☐ Poulx (30206)
- ☐ Pouzilhac (30207)
- ☐ Puechredon (30208)
- ☐ Pujaut (30209)
- ☐ Quissac (30210)
- ☐ Redessan (30211)
- ☐ Remoulins (30212)
- ☐ Revens (30213)
- ☐ Ribaute-les-Tavernes (30214)
- ☐ Rivières (30215)
- ☐ Robiac-Rochessadoule (30216)
- ☐ Rochefort-du-Gard (30217)
- ☐ Rochegude (30218)
- ☐ Rodilhan (30356)
- ☐ Rogues (30219)
- ☐ Roquedur (30220)
- ☐ Roquemaure (30221)
- ☐ La Roque-sur-Cèze (30222)
- ☐ Rousson (30223)
- ☐ La Rouvière (30224)
- ☐ Sabran (30225)
- ☐ Saint-Alexandre (30226)
- ☐ Saint-Ambroix (30227)
- ☐ Sainte-Anastasie (30228)
- ☐ Saint-André-de-Majencoules (30229)
- ☐ Saint-André-de-Roquepertuis (30230)
- ☐ Saint-André-de-Valborgne (30231)
- ☐ Saint-André-d'Olérargues (30232)
- ☐ Saint-Bauzély (30233)
- ☐ Saint-Bénézet (30234)
- ☐ Saint-Bonnet-du-Gard (30235)
- ☐ Saint-Bonnet-de-Salendrinque (30236)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Saint-Bresson (30238)
- ☐ Sainte-Cécile-d'Andorge (30239)
- ☐ Saint-Césaire-de-Gauzignan (30240)
- ☐ Saint-Chartes (30241)
- ☐ Saint-Christol-de-Rodières (30242)
- ☐ Saint-Christol-lez-Alès (30243)
- ☐ Saint-Clément (30244)
- ☐ Saint-Côme-et-Maruéjols (30245)
- ☐ Sainte-Croix-de-Caderle (30246)
- ☐ Saint-Denis (30247)
- ☐ Saint-Dézéry (30248)
- ☐ Saint-Dionisy (30249)
- ☐ Saint-Étienne-de-l'Olm (30250)
- ☐ Saint-Étienne-des-Sorts (30251)
- ☐ Saint-Félix-de-Pallières (30252)
- ☐ Saint-Florent-sur-Auzonnet (30253)
- ☐ Saint-Geniès-de-Comolas (30254)
- ☐ Saint-Geniès-de-Malgoirès (30255)
- ☐ Saint-Gervais (30256)
- ☐ Saint-Gervasy (30257)
- ☐ Saint-Gilles (30258)
- ☐ Saint-Hilaire-de-Brethmas (30259)
- ☐ Saint-Hilaire-d'Ozilhan (30260)
- ☐ Saint-Hippolyte-de-Caton (30261)
- ☐ Saint-Hippolyte-de-Montaigu (30262)
- ☐ Saint-Hippolyte-du-Fort (30263)
- ☐ Saint-Jean-de-Ceyrargues (30264)
- ☐ Saint-Jean-de-Crieulon (30265)
- ☐ Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan (30266)
- ☐ Saint-Jean-de-Serres (30267)
- ☐ Saint-Jean-de-Valériscle (30268)
- ☐ Saint-Jean-du-Gard (30269)
- ☐ Saint-Jean-du-Pin (30270)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Saint-Julien-de-la-Nef (30272)
- ☐ Saint-Julien-de-Peyrolas (30273)
- ☐ Saint-Julien-les-Rosiers (30274)
- ☐ Saint-Just-et-Vacquières (30275)
- ☐ Saint-Laurent-d'Aigouze (30276)
- ☐ Saint-Laurent-de-Carnols (30277)
- ☐ Saint-Laurent-des-Arbres (30278)
- ☐ Saint-Laurent-la-Vernède (30279)
- ☐ Saint-Laurent-le-Minier (30280)
- ☐ Saint-Mamert-du-Gard (30281)
- ☐ Saint-Marcel-de-Careiret (30282)
- ☐ Saint-Martial (30283)
- ☐ Saint-Martin-de-Valgagues (30284)
- ☐ Saint-Maurice-de-Cazevieille (30285)
- ☐ Saint-Maximin (30286)
- ☐ Saint-Michel-d'Euzet (30287)
- ☐ Saint-Nazaire (30288)
- ☐ Saint-Nazaire-des-Gardies (30289)
- ☐ Saint-Paulet-de-Caisson (30290)
- ☐ Saint-Paul-la-Coste (30291)
- ☐ Saint-Pons-la-Calm (30292)
- ☐ Saint-Paul-les-Fonts (30355)
- ☐ Saint-Privat-de-Champclos (30293)
- ☐ Saint-Privat-des-Vieux (30294)
- ☐ Saint-Quentin-la-Poterie (30295)
- ☐ Saint-Roman-de-Codières (30296)
- ☐ Saint-Sauveur-Camprieu (30297)
- ☐ Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30298)
- ☐ Saint-Siffret (30299)
- ☐ Saint-Théodorit (30300)
- ☐ Saint-Victor-des-Oules (30301)
- ☐ Saint-Victor-la-Coste (30302)
- ☐ Saint-Victor-de-Malcap (30303)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Salindres (30305)
- ☐ Salinelles (30306)
- ☐ Les Salles-du-Gardon (30307)
- ☐ Sanilhac-Sagriès (30308)
- ☐ Sardan (30309)
- ☐ Saumane (30310)
- ☐ Sauve (30311)
- ☐ Sauveterre (30312)
- ☐ Sauzet (30313)
- ☐ Savignargues (30314)
- ☐ Saze (30315)
- ☐ Sénéchas (30316)
- ☐ Sernhac (30317)
- ☐ Servas (30318)
- ☐ Serviers-et-Labaume (30319)
- ☐ Seynes (30320)
- ☐ Sommières (30321)
- ☐ Soudorgues (30322)
- ☐ Soustelle (30323)
- ☐ Souvignargues (30324)
- ☐ Sumène (30325)
- ☐ Tavel (30326)
- ☐ Tharaux (30327)
- ☐ Théziers (30328)
- ☐ Thoiras (30329)
- ☐ Tornac (30330)
- ☐ Tresques (30331)
- ☐ Trèves (30332)
- ☐ Uchaud (30333)
- ☐ Uzès (30334)
- ☐ Vabres (30335)
- ☐ Vallabrègues (30336)
- ☐ Vallabrix (30337)
- ☐

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

- ☐ Val-d'Aigoual (30339)
- ☐ Valliguières (30340)
- ☐ Vauvert (30341)
- ☐ Vénéjan (30342)
- ☐ Verfeuil (30343)
- ☐ Vergèze (30344)
- ☐ La Vernarède (30345)
- ☐ Vers-Pont-du-Gard (30346)
- ☐ Vestric-et-Candiac (30347)
- ☐ Vézénobres (30348)
- ☐ Vic-le-Fesq (30349)
- ☐ Le Vigan (30350)
- ☐ Villeneuve-lès-Avignon (30351)
- ☐ Villevieille (30352)
- ☐ Vissec (30353)

Autre(s) commune(s) où sont situées les réparations à effectuer

A remplir lorsque le demandeur n'est pas la commune mais un EPCI à fiscalité propre ou un Syndicat Mixte et que la ou les commune(s) concernée(s) n'apparaissent pas dans la liste ci-dessus (notamment si les dégâts sont situés dans des communes d'un autre département ; dans ce cas, merci de faire suivre le nom de la commune du n° du département entre parenthèses).

Personne en charge du dossier

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Maire
- ☐ Président(e)
- ☐ DGS
- ☐ Agent territorial
- ☐ Autre

Prénom NOM personne en charge du dossier

Adresse électronique

Téléphone

Responsable légal

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ M. le maire

☐ Mme la maire

☐ M. le président

☐ Mme la présidente

Prénom NOM responsable légal

COMMENCEMENT ANTICIPE DES TRAVAUX

L'opération de réparation a-t-elle reçu un commencement d'exécution avant le dépôt de la présente demande de subvention ?

Le commencement de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération (signature des devis, du marché, commande des matériaux pour les opérations en régie, etc).

Les dépenses de nettoyage des chaussées, de curage des fossés et de busage après une crue sont considérées comme des opérations d'entretien. Elles ne constituent pas un démarrage de l'opération, ne sont pas éligibles à la dotation de solidarité de l'Etat et ne doivent pas être comptées dans la présente demande de subvention.

Les dépenses de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ne constituent pas un commencement d'exécution, ne sont pas éligibles à la dotation de solidarité de l'Etat et ne doivent pas non plus être comptées dans la présente demande de subvention.

Il en va de même pour les études (sauf dérogation décidée au cas par cas par la mission d'inspection).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Date du commencement d'exécution

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déclaration de commencement de travaux datée et signée par le responsable légal et justificatif du démarrage

Merci de téléverser ci-dessous une déclaration de commencement de travaux datée et signée par le responsable légal, accompagnée du justificatif du démarrage

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Téléchargez ci-dessous le modèle de formulaire de demande de DSEC et ajoutez-le en pièce jointe (en 2 versions : scannée ET modifiable) après l'avoir renseigné et fait signer par le responsable légal

NB : les autres pièces jointes (devis, délibération, plans, photos, etc.) sont à ajouter plus bas, individuellement (cf. 5. ci-dessous)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dossier de demande de subvention, à joindre scanné (au format PDF, de préférence)

Dossier de demande de subvention à télécharger, renseigner, faire signer par le responsable légal et téléverser ici au format .pdf.

Le modèle vierge ci-dessous est au format Libre Office/open Office (.odt)

NB : le même modèle vierge est disponible, si besoin, dans le champ suivant au format Word (.doc).

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Version modifiable (.odt) du Dossier de demande de subvention, à joindre au format modifiable (.odt ou .doc)

Dossier de demande de subvention renseigné à téléverser au format modifiable (.odt ou .doc) pour permettre son exploitation plus rapide par les services instructeurs

Le modèle vierge fourni ci-dessous est au format Word (.doc).

NB : le même modèle vierge peut-être téléchargé dans le champ précédent au format Libre Office/Open Office (.odt).

IMPORTANT : Fiche de renseignements préalable pour les travaux d'urgence sur les cours d'eaux

IMPORTANT : Afin de recueillir l'accord du service de police des eaux, qui est OBLIGATOIRE en cas de projet de travaux dans les cours d'eau, la fiche ci-dessous doit être téléchargée (elle est disponible en deux versions dans les deux champs ci-dessous, au format modifiable ".ods" et au format PDF), renseignée, signée et jointe ci-dessous (une seule fois) au format PDF (scannée) ET parallèlement adressée à la DDTM* avant de mener tous « Travaux destinés à prévenir un danger grave et présentant un caractère d'urgence prévus à l'article R214-44 du code de l'environnement ». La demande sera instruite en priorité.

*DDTM du Gard, Guichet Unique de l'Eau, Service Eau et Risques, 89 rue Weber - CS52002- 30907 Nîmes Cedex2 ou ddtm-gueau@gard.gouv.fr.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche de renseignements préalable pour les travaux d'urgence sur les cours d'eaux

Joindre ici la fiche renseignée, datée, signée et scannée au format PDF

NB : le modèle joint ci-dessous est au format modifiable (.ods). Si besoin, il est disponible dans un autre format (PDF) dans le champ suivant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autre version du modèle de fiche de renseignements préalable pour les travaux d'urgence sur les cours d'eaux (format non modifiable)

NB : il n'est pas nécessaire de joindre à nouveau la fiche (ne pas tenir compte de la phrase qui suit)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche de renseignements préalable pour les travaux d'urgence sur les voiries (format modifiable)

Le document est composé de 2 volets.

Bien penser à remplir les 2 volets.

Pour aider au recensement des dégâts sur la voirie et à l'instruction des demandes de subvention, un modèle de feuille de calcul (cadre de détail estimatif) constituée de 2 onglets vous est proposé ci-dessous.

Le 1er onglet sert à récapituler l'ensemble des dépenses à effectuer sur la voirie.

Le 2nd est un onglet de recensement des dégâts sur une voirie donnée. Il est à répliquer en autant d'exemplaires qu'il y a de voies ou de chemins dégradés.

(A télécharger, renseigner et joindre au format modifiable)

NB: le modèle joint ci-dessous est au format modifiable (.ods). Si besoin, il est disponible dans un autre format (PDF) dans le champ suivant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autre version du modèle de fiche de renseignements préalable pour les travaux d'urgence sur les voiries (version non modifiable)

Pour aider au recensement des dégâts sur la voirie et à l'instruction des demandes de subvention, un modèle de feuille de calcul (cadre de détail estimatif) constituée de 2 onglets vous est proposé ci-dessous.

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

Le 1er onglet sert à récapituler l'ensemble des dépenses à effectuer sur la voirie.

Le 2nd est un onglet de recensement des dégâts sur une voirie donnée. Il est à répliquer en autant d'exemplaires qu'il y a de voies ou de chemins dégradés.

PIECES JOINTES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Note explicative

Note explicative précisant les dégâts subis, les réparations envisagées, la durée des travaux, leur coût prévisionnel global, ainsi que le montant de la subvention sollicitée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Délibération

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI, adoptant l'opération et sollicitant les subventions des différents partenaires (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Agence de l'eau, ...)

Ce document pourra être joint ultérieurement.

Le cas échéant, joindre le projet de délibération (NB : il sera possible de le remplacer par la suite par la délibération votée).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de situation

Plan de situation avec repérage, nommage des chemins et localisation précise des travaux.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photos des dégâts

Photos des dégâts permettant de justifier les travaux envisagés

Devis descriptif détaillé des travaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative (devis, APD, ...)

Type de dégâts

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Voirie

☐ Ouvrages d'art

☐ Dignes

☐ Eau

☐ Assainissement

☐ STEP, relevage

☐ DFCI

☐ Restauration de la capacité d'écoulement des cours d'eau

☐ Autre

Montant HT de la dépense

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

Reportez ici le montant HT de la dépense correspondant à ce justificatif

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative (devis, APD, ...)

Type de dégâts

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Voirie

☐ Ouvrages d'art

☐ Digues

☐ Eau

☐ Assainissement

☐ STEP, relevage

☐ DFCI

☐ Restauration de la capacité d'écoulement des cours d'eau

☐ Autre

Montant HT de la dépense

Reportez ici le montant HT de la dépense correspondant à ce justificatif

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative (devis, APD, ...)

Type de dégâts

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Voirie

☐ Ouvrages d'art

☐ Digues

☐ Eau

☐ Assainissement

☐ STEP, relevage

☐ DFCI

☐ Restauration de la capacité d'écoulement des cours d'eau

☐ Autre

Montant HT de la dépense

Reportez ici le montant HT de la dépense correspondant à ce justificatif

Intempéries du 14 septembre 2021 dans le Gard - Demande d'indemnisation des dégâts subis par

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Aide au recensement des dégâts de voirie

Pour aider au recensement des dégâts sur la voirie et à l'instruction des demandes de subvention, un modèle de feuille de calcul (cadre de détail estimatif) constituée de 2 onglets vous est proposé ci-dessous.

Le 1er onglet sert à récapituler l'ensemble des dépenses à effectuer sur la voirie.

Le 2nd est un onglet de recensement des dégâts sur une voirie donnée. Il est à répliquer en autant d'exemplaires qu'il y a de voies ou de chemins dégradés.

(A télécharger, renseigner et joindre au format modifiable)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RIB

joindre un RIB de la collectivité